

Codage de spécialité : E.M.F06.S02.14

Codage des fonctions disponibles

N 1103, O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité: Philosophie occidentale moderne et contemporaine

Niveau: Master

Domaine: Sciences humaines et sociales.

Filière : Sciences sociales - Philosophie.

Spécialité: Philosophie occidentale moderne et contemporaine.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences humaines et sociales

Département: Philosophie.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 002 du 03/01/2021.

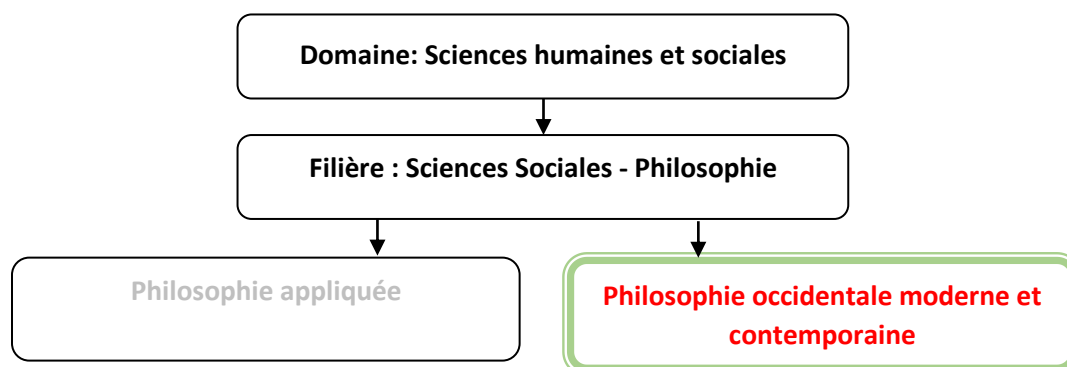
2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Constantine 2, Ecole Supérieure de Constantine, Université d'EL Oued.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques : établissements d'enseignement (lycées), directions de la culture, presse.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

La formation dans cette spécialité comprend un ensemble de connaissances et d'acquisitions qui permettent à l'étudiant de se familiariser avec le contenu de la spécialisation à travers un ensemble d'axes tels que les systèmes philosophiques modernes, les philosophes des Lumières, les sources philosophiques, la philosophie des sciences, les méthodes de recherche philosophique, les arguments philosophiques, le post-hégélianisme, la pensée algérienne, les théories de la communication, la philosophie continentale, la philosophie anglo-saxonne, les philosophies de la différence, les problèmes philosophiques actuels, les techniques de recherche académique, les théories de l'art.

5- Objectifs de la formation:

Cette formation vise à:

- Approfondir les connaissances de l'étudiant sur la philosophie occidentale moderne et contemporaine.
- Développer l'esprit critique de l'étudiant.
- Permettre à l'étudiant d'identifier les modèles philosophiques et les courants qui se sont développés en Occident.

6- Profils et compétences visés:

- Formation de cadres titulaires d'une maîtrise en philosophie et qualifiés pour le travail sur le terrain..
- La capacité d'utiliser les connaissances que vous obtenez de la piste académique.
- La capacité de comprendre et de se familiariser avec les données qui composent son travail.
- Capacité d'analyser les problèmes et de fournir des solutions possibles.
- Capacité d'adaptation aux domaines de travail. (Acquérir la capacité de travailler académiquement et de rechercher, ou aller travailler dans d'autres institutions, s'adapter rapidement à son environnement de travail).
- Capacité à communiquer des processus.
- Capacité à travailler au sein d'une équipe..

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- Emploi dans les établissements d'enseignement: enseignement secondaire, enseignement moyen, enseignement primaire.
- Emploi dans des institutions culturelles relevant du Ministère de la culture.
- Emploi dans les institutions administratives.
- Emploi dans divers corps de la sécurité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بمعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales- Sciences de la population	Planification démographique et développement	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	التخطيط الديمغرافي و التنمية	علوم اجتماعية - علم السكان	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie occidentale moderne et contemporaine	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة غربية حديثة و معاصرة	علوم اجتماعية - فلسفة	
		Philosophie appliquée	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة تطبيقية		
	Sciences Islamiques – Oussoul Eddine	Tradition (Hadith) et ses sciences	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الحديث و علومه	العلوم الإسلامية - أصول الدين	
		Prêche (Daawa) et information	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الدعوة و الإعلام		
		La foi islamique	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	العقيدة الإسلامية		
		l'Exégèse et sciences du coran	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	التفسير و علوم القرآن		
	Sciences Islamiques - Charia	Jurisprudence (Charia) et droit	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الشرعية و القانون	العلوم الإسلامية - الشرعية	
		Transactions financières contemporaines	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	المعاملات المالية المعاصرة		